



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 9 JUILLET 2026)**

Date de convocation : 1 juillet 2026
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 26
Nombre de délégués votants : 30
Nombre de pouvoirs : 4

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 09 juillet 2026 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

M. AUSSANT Claude, M. BONNEMASON Bernard, M. CASAUBON Jean-Paul, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, Mme PAQUOT Christine, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SASSOUBRE Guy, M. BUNEL Marcel, Mme LASIERRA Hélène, M. CAILLEAUX Francis, Suppléant de M. BARBAN Jean-Louis, M. MONTOULIEU Jean, M. ROTH Patrick, M. LOUSTAU Christian, Suppléant de M. Jean-Luc BRAUD, M. PLAA Grégory, Mme SANCHOU Alexandra, Mme MOURASSE Léa, M. LAMAGNERE Gérard, M. LASSALLE Christian, M. SARRAILH Gérard, M. CAZANAVE Patrick, M. BOUSQUET Michel, M. PARADAS SAEZ Andy

Pouvoirs :

Mme BERGES Isabelle donne pouvoir à Mme MOULAT Monique
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme SANCHOU Alexandra
Mme MORTIAU Carole donne pouvoir à M. MARTIN Fernand
Mme GRISMONDI Muriel donne pouvoir à M. LASSALLE Christian

Absents ou excusés :

M. GABASTON Jean-Pierre, Mme OMPRARET Fabienne, Mme MAYSOUNABE Amandine

Secrétaire de séance : Mme LASIERRA Hélène

OBJET : ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL

RAPPORTEUR : M. CASAUBON Jean-Paul, Président

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

Vu l'avis du Comité Social Territorial dans sa séance du 7 juillet 2026,

Dans le cadre de l'action sociale en faveur du personnel de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau, il est proposé de faire l'acquisition de huit abonnements auprès d'un club sportif professionnel local évoluant en élite pour la saison 2026/2027, à savoir la Section Paloise pour 6 abonnements et l'Elan Béarnais pour 2 abonnements (en 2025-2026, 6 abonnements ont été fléchés sur la Section Paloise). En complément d'information, les 6 abonnements l'an dernier ont bénéficié à 22 agents différents (représentant 11 services différents) pour 13 matchs disputés (contre 19 agents l'année précédente).

Pour rappel, l'objectif poursuivi par cette action étant, d'une part, d'améliorer l'environnement de travail et favoriser l'accès aux loisirs des agents, et, d'autre part, de renforcer la cohésion d'équipe au sein des services de la communauté de communes.

La participation à ces manifestations sportives, en tant qu'activité de loisirs fédératrice, ayant vocation à favoriser la communication et les liens interpersonnels entre les agents des différents services de la Communauté de communes.

Il est précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- DÉCIDE** du renouvellement de la mise en place d'une action sociale en faveur du personnel en faisant l'acquisition de huit abonnements auprès de clubs sportifs professionnels locaux évoluant en élite ;
- AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice 2026.

Adopté

29 voix pour

1 voix contre

Robert DAGUERRE

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON